



Direction générale territoires

Délégation Saint-Nazaire

Service développement local

Référence : S2025-05-0245

Affaire suivie par :  
Laura ZOZZOLO

Tél. 02 49 70 03 13

Monsieur Joseph DAVID  
Maire d'Assérac  
Hôtel de Ville  
15 rue du Pont Bérin  
44410 ASSERAC

**Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune d'Assérac.**

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 14 avril 2025, vous avez consulté le Département sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Assérac.

Ce document appelle les observations suivantes :

La modification vient amender des règles relatives aux clôtures et haies. J'invite donc la Commune à intégrer dans un paragraphe global du règlement écrit, les éléments de l'article 31 du règlement de voirie départemental, relatif aux clôtures et haies le long des voies départementales.

Les autres éléments du dossier n'appellent pas de remarques particulières du Département.

Je vous remercie par avance de m'adresser un dossier de cette modification lorsqu'elle sera exécutoire afin de l'intégrer dans la bibliothèque des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes du département, ainsi qu'un exemplaire informatique au format « pdf » si vous en disposez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental  
Le Vice-président solidarité et cohésion des territoires  
Jean CHARRIER

Adresse postale :  
Hôtel du département  
3 quai Ceineray - CS 94109  
44041 NANTES CEDEX 1  
Tél. 02 40 99 10 00  
contact@loire-atlantique.fr  
www.loire-atlantique.fr

Dans le cas d'une signature électronique, ce document en format numérique est disponible sur demande auprès des services du Département.